

Douleur

Contrat d'engagement

"Vous avez peur d'avoir mal...

Prévenir, traiter ou soulager votre douleur c'est possible !"

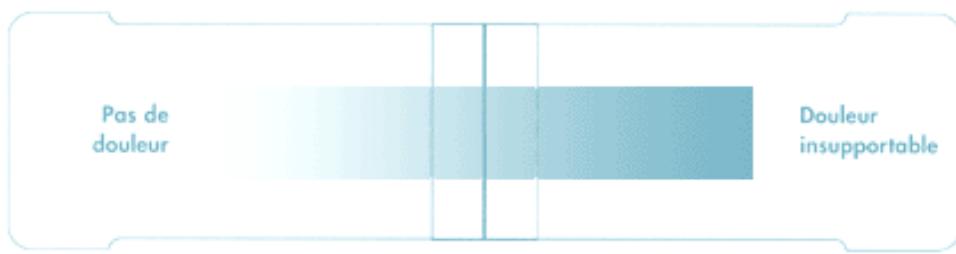
Au Centre Hospitalier de Chaumont, les équipes s'engagent à respecter l'Article L.1110-5 du code de la Santé Publique stipulant que "...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée...".

De fait, elles s'engagent à prendre en charge votre douleur en :

- **Prévenant** les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûre, pansement, pose de sondes, de perfusion, retrait de drains... ou les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement
- **Traitant ou soulageant** les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, les douleurs après une intervention chirurgicale ou liées aux fractures, les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine, et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique

"Vous avez mal...votre douleur, parlons-en"

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur. Il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette.



"Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal"

- en répondant à vos questions
- en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement
- en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés

Selon le caractère de votre douleur, vous êtes traité soit par des médicaments (dits antalgiques), soit par d'autres méthodes comme la relaxation ou des massages.

L'organisation, l'évaluation et l'amélioration de la prise en charge de la douleur au sein de l'établissement est dévolue au CLUD, Comité de Lutte contre la Douleur, composé d'une équipe pluridisciplinaire paramédicale, médicale et administrative.

Votre opinion est importante. Parlez-nous de vos expériences en nous faisant parvenir vos propositions, critiques, ou encouragements, par l'intermédiaire du personnel soignant de votre service, lors des enquêtes sur la prise en charge de la douleur à l'hôpital et à travers le questionnaire de sortie.